



Paris, le 19 mars 2013

Communiqué de presse

Un toit pour tous ! Urgence

A l'appel de la plate-forme logement des mouvements sociaux qui regroupe une trentaine d'associations et d'organisations, plusieurs milliers de personnes ont manifesté dans plusieurs villes de France et à Paris le 16 mars 2013.

Le CNAFAL (Conseil National des Associations Familiales Laïques), signataire de la plate-forme logement a participé à ces manifestations et continuera à s'inscrire dans une démarche unitaire pour le droit au logement pour tous et pour toutes.

Le CNAFAL se félicite de voir la Ministre du logement annoncer qu'aucun sans abri ne sera mis à la rue à l'issue de la fin de la trêve hivernale repoussée exceptionnellement au 31 mars.

Cependant et parce que la situation est intolérable, il demande que le gouvernement passe des déclarations aux actes :

- Ouverture effective des centres d'hébergement toute l'année,
 - ✓ application pleine et entière de la loi Dalo avec la nécessité absolue de reloger avant de procéder à une expulsion locative,
 - ✓ relogement des sans abri avec la prise des mesures de réquisition qui s'imposent.

Le droit à un toit pour tous et pour toutes est un droit INALIENABLE

Aucune expulsion locative n'est tolérable, notamment lorsque l'impayé est dû à un déficit chronique et structurel de ressources. Une famille expulsée, c'est une famille qui se retrouve dans un dénuement presque total.

Le CNAFAL n'ignore pas que pour que chacun ou chacune ait un toit décent, il faut des constructions massives de logements sociaux, une réduction significative des loyers et une politique du logement volontariste (aide à la pierre conséquente).

Le CNAFAL prône depuis plusieurs années l'interdiction absolue d'expulser des familles ou des personnes dont les ressources se situent en dessous du seuil de pauvreté.

C'est une des priorités que doit se donner ce gouvernement pour répondre aux demandes et aspirations de centaines de milliers de familles, les associations étant là comme des forces de proposition et de mobilisation.

Le CNAFAL prendra toute sa place dans le combat pour que le droit au logement s'écrive au présent, sans tarder.

Jean-Marie Bonnemayre,
Président,

06 23 82 80 22.

Jean-François Chalot,
Vice-Président,

06 03 05 55 91.

Monique Dupuy,
Administratrice en charge du
secteur Logement,
06 84 95 81 62.



Le CNAFAL a pour but l'étude et la défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles et de chacun de leurs membres, quelles que soient les formes et les réalités sociales de ces groupes d'humains. Organisation laïque et progressiste, le CNAFAL entend promouvoir une conception de la famille dans laquelle chaque membre a des droits et le devoir de défendre les droits des autres. Il affirme les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité, traduction concrète de la solidarité, en donnant son sens plein à la Citoyenneté.

**CONTACT : CNAFAL - Conseil National des Associations Familiales Laïques – 108 avenue Ledru Rollin – 75011 Paris
Tél. : 01.47.00.02.40 – Fax : 01.47.00.01.86 - Site : www.cnafal.org - Messagerie : cnafal@cnafal.net**